



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

2024\_014\_PM

**Objet : Carnaval le 06 avril 2024**

**Le Maire de la Commune de Mallemort,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, 2212-2, 2213-1, 2213-2 et les suivants,

**Vu** le code de la route et notamment les articles R411-1 à R.411-9 et R411-25 à R.411-28, ainsi que l'article R417-10,

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

**Considérant** la demande formulée par le directeur de l'association « vivons ensemble », sollicitant l'autorisation d'organiser un « Carnaval » à MALLEMORT, en collaboration avec l'APE et le sou des écoles Laïques le :

**Samedi 6 avril 2024 de 12h à 18h**

**Considérant** qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir la sécurité des participants et le bon déroulement de cette manifestation.

### ARRETE :

**Article 1 :** Le directeur de l'association « vivons ensemble » est autorisé à organiser un « Carnaval » sur la commune de MALLEMORT en lien avec l'APE et le sou des écoles Laïques **le samedi 06 avril 2024 de 12h à 18h.**

**Article 2 :** La circulation sera perturbée au moment du passage du cortège sur les axes suivants :

- Cours Victor Hugo
- Grand rue
- Rue Gérard Philippe
- Place du Paty
- Rue Fernand Pauriol

**Article 3 :** une partie de la place Raoul Coustet (côté pharmacie et rue du marché couvert) sera interdite à la circulation et le stationnement sera interdit **le samedi 6 avril 2024 de 12h à 18h.**

**Article 4 :** Les véhicules contrevenants au présent arrêté seront considérés comme gênant au sens des dispositions de l'article R 417-10 du code de la route.

**Article 5 :** Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation leur sera transmise :

- Madame la Directrice Générale des Services
- Madame la Directrice des Services Techniques
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale

Une copie sera adressée à :

- Messieurs les chefs de centre de secours de SENAS et LA ROQUE D'ANTHERON
- Association « Vivons ensemble »

Fait à Mallemort, le 08/02/2024

Hélène GENTE

Maire de MALLEMORT

